

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme BIDEGARAY Carole, Mme FALXA Odile, Mme GOICOECHEA ETCHEBARNE Amaia, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, Mme IRASTORZA Miren, M. IRIART Jean Claude, M. IRIGOYEN Andoni, Mme LAFUENTE Béatrice, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, M. OILLARBURU Sébastien, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusé : M. JORAJURIA Ramuntxo

Procuration : M. JORAJURIA Ramuntxo ayant donné procuration à M. Xantxo LEKUMBERRY

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme LAFUENTE Béatrice

Date convocation : 07 avril 2026

Date d'affichage : 07 avril 2026

DECISION N°1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

(Nomenclature 7.1 – Décisions budgétaires)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 1 728 002,00
Recettes : 1 793 405,00

Fonctionnement

Dépenses : 1 871 110,00
Recettes : 1 871 110,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 425 343,00 (dont 697 341,00 de RAR)
Recettes : 2 425 343,00 (dont 631 938,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 871 110,00
Recettes : 1 871 110,00

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 21 avril 2026

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 05/05/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 05/05/2026